

## Déclarations afférentes aux recommandations

---

### Ententes de recommandation

Un membre du groupe de la Banque Scotia<sup>MD</sup> peut vous adresser à Scotia iTRADE<sup>MD</sup>. Inversement, Scotia iTRADE peut aussi vous aiguiller vers un autre membre de son groupe, qualifié et agréé pour vous fournir des produits ou services qu'elle n'offre pas elle-même. Ces recommandations visent à vous mettre en contact avec les spécialistes du groupe de la Banque Scotia les plus aptes à vous aider à atteindre vos objectifs financiers. Voici une brève description des membres du groupe de la Banque Scotia avec qui Scotia iTRADE collabore et de la nature générale des services offerts par chacun.

- Scotia Capitaux Inc. (SCI) est un courtier en valeurs mobilières inscrit dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada qui offre des services-conseils en placement, des services d'opérations sur titres, de la planification financière et des services connexes aux particuliers et aux personnes morales par l'intermédiaire de sa division de courtage de plein exercice, ScotiaMcLeod, ainsi que des services d'opérations sur titres électroniques autogérés par l'intermédiaire de sa division de courtage exécutant en ligne, Scotia iTRADE<sup>MD</sup>.
- Placements Scotia Inc. est un courtier membre de l'ACFM qui offre aux clients de la Banque Scotia une gamme de fonds communs de placement exclusifs et divers autres produits de placement, comme des certificats de placement garanti.

### Commissions de recommandation

Une commission peut être versée ou perçue, directement ou indirectement, par un membre du groupe de la Banque Scotia ou par son employé à l'origine de la recommandation. Le montant de la commission versée ou reçue pour une recommandation n'influe pas sur les frais qui sont payés ou payables par vous. Le détail des ententes de recommandation auxquelles Scotia iTRADE participe et des commissions payées ou reçues dans le cadre de ces ententes est présenté ci-après. Pour en savoir plus sur ces ententes, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant de Scotia iTRADE. Notre objectif est de vous offrir une expérience enrichissante ainsi que d'excellents services adaptés à vos besoins.

### Ententes de recommandation auxquelles participe actuellement Scotia iTRADE

#### Recommandations de Placements Scotia Inc. (PSI) à Scotia iTRADE

Le spécialiste en placement de PSI qui fait une recommandation aboutissant à l'ouverture d'un nouveau compte Scotia iTRADE a droit à une commission unique égale à 8 points de base sur l'actif provenant d'une institution autre que la Banque Scotia qui est transféré dans le nouveau compte Scotia iTRADE dans les 6 mois de son ouverture, ou sur le solde de ce compte 6 mois après son ouverture, jusqu'à concurrence de 8 000 \$ et sous réserve de certaines conditions. Scotia iTRADE remboursera ensuite à PSI la commission de recommandation versée à son spécialiste en placement.

### Autres questions d'intérêt

Le groupe de la Banque Scotia a adopté des politiques et procédures pour détecter les conflits d'intérêts qui pourraient résulter de ces ententes de recommandation et y apporter une solution. Vous trouverez de plus amples renseignements dans l'Énoncé de politiques de Scotia Capitaux Inc., publié au [www.banquescotia.com/politiquesscotiacapitaux](http://www.banquescotia.com/politiquesscotiacapitaux).

Une commission peut également être versée dans le cadre d'une entente de recommandation conclue entre Scotia iTRADE et une personne ou entité extérieure à la Banque Scotia. Le cas échéant, le détail de l'entente, y compris le mode de calcul de la commission de recommandation et son bénéficiaire, sera communiqué aux clients recommandés, comme dans le cas d'une entente conclue entre membres du groupe de la Banque Scotia. La personne inscrite recevant la recommandation fournira tous les services découlant de l'entente de recommandation qui nécessitent une inscription en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.